

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DJS 92 Attribution de la dénomination Alexandre Lippmann au gymnase situé 36 rue Mstislav Rostropovitch (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil de Paris sur le vœu n° 592 relatif à la dénomination « Alexandre Lippmann » au gymnase situé 36 rue Mstislav Rostropovitch en sa séance des 14, 15 et 16 novembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Alexandre Lippmann au gymnase situé 36 rue Mstislav Rostropovitch (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination Alexandre Lippmann est attribuée au gymnase situé 36 rue Mstislav Rostropovitch (17e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO